

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2026

Dûment convoqué le 22 septembre 2026

Le samedi 26 septembre 2026 à 9h30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Thierry GAUDEC, Maire de Tréfléz, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Véronique ILY, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Christian ABAZIOU, Marie Pierre KERDONCUFF.

Absents excusés : Ludovic PHILIPPE qui a donné pouvoir à Jocelyne PINVIDIC, Marie-Louise FAVRET qui a donné pouvoir à Thierry GAUDEC, Stéphane KERBRAT qui a donné pouvoir à Éric PRONOST, Romane QUENEHERVE qui a donné pouvoir à Véronique ILY, Anne BESCOND.

<u>Membres</u> :	
En exercice : 15	Secrétaire de séance :
Présents : 10	Véronique ILY
Votants : 14	

Délibération n°2026-09/01

Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2026

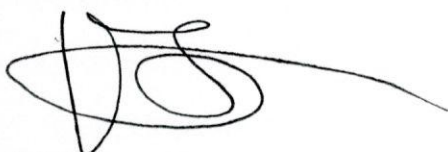
Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juillet 2026 ;

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026.

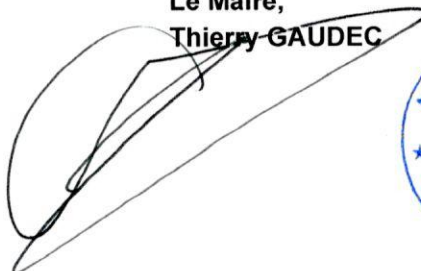
Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Véronique ILY



Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire,
Thierry GAUDEC



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.